



### Communiqué de presse

L'Association Régionale des Agences de voyages de Marrakech (A.R.A.V.M) a déposé récemment un dossier chez son avocat concernant " Maroc Sélection ". En effet " Maroc Sélection " est une entité qui exerce illégalement par le biais d'internet, le métier d'agent de voyage au Maroc et en France et ce depuis plus d'une année et demie.

Avant d'engager une action en justice, L'A.R.A.V.M a d'abord informé la F.N.A.V.M qui a son tour a écrit au ministère (DEAT). L'A.R.A.V.M a informé également la Délégation Régionale de Marrakech de Ministère du Tourisme.

L'A.R.A.V.M réitère sa détermination à lutter contre ce fléau qui frappe notre profession et faire en sorte à ce que la loi portant statut des agences des voyages soit respectée.

L'A.R.A.V.M a entrepris des démarches en France auprès de la Chambre Syndicale Régionale des agences de voyages d'Ile de France (SNAV / Paris), des actions également auprès de la préfecture de l'Ile de France car Maroc Sélection opère sans licence, ni au Maroc, ni en France.

Aujourd'hui il est temps de mettre un terme aux pratiques anarchiques et totalement illégales qui entachent notre profession par le fait de ces clandestins.

L'ARAVM dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession. Maroc Sélection n'est que le premier exemple qui va être fait, les autres vont suivre très rapidement.

**Khalil MAJDI**  
**Président**

**الجمعية الإقليمية لوكالات السفر بمراكش**  
**Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech**

Secrétariat : Avenue Allal El Fassi, Imm. Habouss, Entrée 6 N° 13 - Marrakech  
E-mail : aravm@iam.net.ma - Tél. : (212-44) 31 30 77 - Fax : (212-44) 30 12 76